

Compte-rendu

Conseil Municipal du 10 janvier 2019

Présents : M VECCHIATO Victor, M AGRESTI Jean-Pierre, Mme BAUP Sandrine, Mme BLANC Annie, Mme BLANCHET Florence M CHABUEL Alain, Mme COLOMBANI Hélène, Mme IALYNKO-ARNAUD Ghyslaine, M JAIL Pierre, M LABADIE Hervé, M LOOSE David, Mme MILLER Hélène, M RIGAUX René, M SERRE Jean-Louis

Absents : M BOVE Jean-François

Absents excusés : Mme ANCE Chantal (pouvoir à M AGRESTI Jean-Pierre), Mme CLAVEL Marine (pouvoir à M LOOSE David), M PERO Gabriel (pouvoir à M VECCHIATO Victor)

Secrétaire de séance : Hélène COLOMBANI

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal du 13 décembre 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation donnée au Maire de signer les conventions avec la Commune de la Mure dans le cadre d'une participation financière aux frais de scolarité et charges des écoles communales : délibération de principe

Vu l'article L212-8 du Code de l'éducation,

Considérant que des enfants domiciliés sur Châtel-en-Trièves sont scolarisés au sein des écoles primaires de la commune de la Mure,

Considérant que la commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée,

Considérant que ces inscriptions dans une autre commune sont justifiées par des motifs tirés de contraintes, et que la scolarisation au sein de l'Ecole de Châtel-en-Trièves n'est pas possible du fait des besoins de l'enfant concerné,

Considérant la proposition de convention de participation financière aux frais de scolarité et charges des écoles communales de la Mure tenant compte d'un cout moyen par élève calculé sur la base des sommes engagées pour les charges de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune,

Soit sur la période de septembre à décembre 2017 : 112 691.17 euros de charges de fonctionnement pour 373 élèves scolarisé. La contribution financière de la Commune correspondant au prorata du nombre d'enfants scolarisés s'élève à 302.12 euros pour un élève pour la période de septembre à décembre 2017.

Considérant que si la scolarité des élèves résidants sur la Commune se poursuit sur le reste de l'année scolaire un avenant sera réalisé à la convention pour le financement des frais correspondant au coût pour le reste de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation financière aux frais de scolarité et charges des écoles communales avec la commune de la Mure pour le règlement des sommes correspondants aux frais de scolarité des élèves résidant sur la commune de Châtel-en-Trièves dans le cadre de dérogation de droit.

3. Adressage – PV – Dénomination des rues : raccordement postal

Vu la délibération 2018 024 autorisant le lancement du projet « Nomination des voies » ;

Considérant que la commission adressage composée d'élus s'est réunie pour dénommer les voies communales et les chemins ruraux de la commune de Châtel-en-Trièves et qu'une phase de consultation des administrés a été menée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, avec 14 voix pour et 3 abstentions d'accepter la nouvelle désignation des voies communales et des chemins ruraux suivante :

Chemin des Côtes Ouest	Chemin de Barret
Chemin de Sousville	Chemin de Ribeyre
Chemin du Loye	Chemin de Malvezin
Chemin de la Peyre	Chemin des Chambons
Chemin de Château Vieux	Chemin du Four
Chemin des Caravelles	Ruelle du Pétrou
Chemin de Serre Berthon	Impasse des Royers
Route de Masserange	Chemin des Clos
Route de Bellevue	Impasse des Oches
Chemin de la Grange de Morge	Chemin du Serre de la Mule
Chemin de l'Arboretum	Impasse du Ruisseau
Impasse de Masserange	Allée des Marronniers
Chemin de Serre Izard	Place de la Croix Blanche
Chemin de Botte	Chemin de Chenalbonne
Chemin de Macheny	Chemin du Col de la Brèche
Chemin de Joigny	Chemin de la Beaume
Rue du Macheny	Impasse des Rioux
Impasse de Morgeat	Chemin des Sources
Impasse de Casse	Chemin des Guions
Chemin de Grignolet	Chemin de la Gustine
Impasse de la Forêt	Chemin des Fontannes
Route de la Renardière	Impasse de l'École
Impasse du Furou	Chemin du Baco
Chemin des Goirands	Place du Vallon Libre
Chemin des Mottes	Place du Temple
Impasse du Vieux Chêne	Espace Pierre ARNAUD
Chemin du Faubourg	Route de Corps
Route de La Mure	Route de Chalanne
Chemin de Chabrier	Chemin des Péliissiers
Impasse de la Toire	Chemin des Gachets
Chemin des Bayles	Chemin des Gautiers
Chemin de l'Écharenne	Chemin de la Louine
	Chemin des Oches

Les remarques réalisées par les abstentionnistes sont les suivantes :

- Pour les chemin de Serre Berthon, Macheny et Serre Izard : il est d'usage d'utiliser l'article partitif « du » au lieu de « de ».
- L'appellation « Route de Corps » n'est pas très attractive, l'appellation « route du Dévoluy » aurait pu être considérée.

Les membres de la Commission rappellent la phase de travail menée par les élus, ainsi que la phase de consultation des administrés. Ces remarques n'ayant pas été remontées à ces occasions.

4. Adressage - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec les propriétaires de poser, à demeure, des plaques indicatrices de rue sur leurs maisons

Vu la délibération 2018 024 autorisant le lancement du projet « Nomination des voies » ;

Considérant le droit de la commune de poser à demeure des plaques indicatrices de rue sur certains immeubles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires concernés pour définir les droits et obligations de chacune des parties ;

5. Lancement et financement des phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac

Suite à la conduite de l'étude diagnostic mené par l'atelier Verdance pour la requalification paysagère des espaces publics du centre village de Cordéac, le Conseil Municipal a validé le scénario d'aménagement global (scénario 3) et un phasage des travaux, fixant les priorités de réalisation dans l'ordre suivant :

1. Réalisation de la place du village et du parking derrière l'ancienne école de garçons
2. Réalisation de l'espace de loisirs
3. Réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière
4. Réalisation du parking du cimetière
5. Réalisation de la traversée du village
6. Réalisation des travaux prévus sur les espaces publics du quartier de Chalanne.

Ainsi et par suite l'Atelier Verdance a réalisé l'esquisse globale d'aménagement du projet faisant ressortir 6 postes de dépenses en fonction du phasage :

	Zone 1 : place Mairie parking	Zone 2 : zone de loisir	Zone 2 bis : zone de loisir (parcelle privée encore non acquise par la commune)	Zone 3 : cimetière	Zone 4 : parking du cimetière	Zone 5 : Traversée du village	Zone 6 : quartier de Chalanne
L'installation de chantier Préparation et Terrassement	27 394.60	22 070		4 489.75	5 732	15 000	10 572.80
L'aménagement minéral	124 625.48	45 887.80		45 048.88	57 610.40	213 678.73	67 084.10
Les espaces verts	9 018	4 580		1 461.60	2 100		4 342
Le mobilier	25 900	48 400		1 300			
Les réseaux	31 250	6 000			7 150	2 500	11 000
Les aménagement spécifiques	44 190	2 900			4 165	50 000	
Total HT	262 378.08	129 837.80	59 715	52 300.23	76 757.40	281 178.73	92 998.90
Aléas de 15%	301 734.79	149 313.47	68 672.25	60 145.26	88 271.01	323 355.54	106 948.74

Le chiffrage global estimatif des travaux de l'opération de requalification s'élève à 1 098 441,06 euros HT (total HT de travaux de 955 166.14 + 15% d'aléas).

Le chiffrage pour les zones 1, 2 et 3 s'élevant à 511 193.52 euros HT. (Zone 1 et 2 : 451 048.26 / zone 3 : 60 145.26). La zone 2 bis appartenant à un propriétaire privé, et n'ayant pas encore été acquise par la commune, elle est pour l'instant sortie de la programmation.

Le coût de la maîtrise d'œuvre étant évalué à 34 761.16 euros HT (6,80% du cout des travaux) et la mission OPC à 5 111.93 (1% du montant des travaux).

Ainsi le coût estimatif global de l'opération pour les zones 1, 2 et 3 s'élèverait à 551 066.61 euros HT.

Le montant total ayant vocation à s'affiner avec la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire.

Le projet étant potentiellement éligible aux subventions suivantes :

- Dotation territoriale du Conseil Départemental
- Plan en faveur de la ruralité de la Région
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Les dépenses subventionnables dépendant des compétences et domaines d'intervention des personnes publiques concernées (Etat, Région, et département). Sachant que les montants des subventions sont plafonnés, et que 20% minimum du coût global de cette opération d'investissement reste obligatoirement à la charge de la Commune.

La Commune ayant réalisé une première demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère – Direction Territoriale du Trièves - qui a pré-fléché un financement à 50% du cout HT de l'opération au vu de la première estimation fournie, soit 225 000 euros sur 450 000 euros.

Au vu de l'évolution du prévisionnel des dépenses dans le cadre de la réalisation de l'esquisse, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire a demandé un soutien de 50% du cout de l'opération HT soit un montant de 275 533,30 euros auprès du Conseil Départemental de l'Isère – Direction Territoriale du Trièves pour un montant de travaux de 551 066.61 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver le lancement des phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déclencher, dans le cadre du marché à procédure adaptée de mission de maîtrise d'œuvre introduite par un diagnostic concernant la requalification paysagère des espaces publics du centre village, la phase optionnelle de maîtrise d'œuvre concernant la première tranche de travaux pour la mission AVP (avant-projet) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour affermir le subventionnement de cette opération et demander un soutien de 50% du coût estimé de l'opération HT soit un montant de 275 533,30 euros auprès du Conseil Départemental de l'Isère – Direction Territoriale du Trièves.

6. Demande de subvention à la Région – Plan en Faveur de la Ruralité – pour les phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac

La Région a décidé d'engager un plan en faveur de la ruralité pour accompagner les dynamiques de développement des espaces ruraux. L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire ce qui correspond au cœur du projet communal du Centre Bourg. Ainsi, le projet de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac est potentiellement éligible aux subventions du Plan en faveur de la ruralité portée par la Région Auvergne Rhône Alpes. En effet, la Région subventionne jusqu'à 40% de 500 000 euros HT en fonction des dépenses subventionnables.

Ainsi, il est proposé de demander un soutien à la Région d'un montant de 200 000 euros pour cette opération d'investissement d'un montant de 551 066.61 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de confirmer l'approbation et le lancement des phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan en faveur de la ruralité pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 200 000 euros pour cette opération d'investissement d'un montant de 551 066.61 euros HT.

7. Demande de subvention auprès de l'Etat– Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – pour les phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac

Le projet de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac contenant des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de développement économique et touristique, il répond aux catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Ainsi, il est proposé de demandé un soutien au titre de la DETR, pour un taux d'intervention de 20% soit un montant de 110 213.32 euros pour cette opération d'investissement d'un montant de 551 066.61 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de confirmer l'approbation et le lancement des phases 1, 2 et 3 de l'opération d'investissement de requalification des espaces publics du Centre Bourg de Cordéac, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture de l'Isère au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 110 213 euros pour cette opération d'investissement d'un montant de 551 066.61 euros HT.

8. Convention d'objectifs avec l'AGEDEN pour l'accompagnement de la rénovation de deux logements communaux en 2018

La Commune de Châtel-en-Trièves s'est engagée dans la rénovation de deux logements communaux en 2018 en vue de contribuer aux objectifs de la CCT de territoire à énergie positive pour la croissance verte et dans le but d'engager la transition énergétique. La CCT mettant en place des aides incitatives aux travaux de rénovation énergétique des logements communaux.

L'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN) joue un rôle de « conseil énergie » sur le territoire du Trièves, et contribue à la Plateforme de Rénovation Énergétique des logements portée par la Communauté de Communes du Trièves (CCT). Dans ce cadre, l'AGEDEN oriente les projets des Communes par l'évaluation des besoins et la recherche les solutions optimales.

Par cette convention l'AGEDEN s'engage à mettre en œuvre le projet de développement de la rénovation énergétique des logements communaux sur le territoire du Trièves. L'objectif étant d'engager et d'accélérer la rénovation énergétique des logements et d'atteindre un haut niveau de performance pour faire face à l'augmentation des charges énergétiques tout en répondant aux défis environnementaux

Ainsi, l'AGEDEN s'engage à accompagner la commune dans une phase de diagnostic qui aboutira à la fourniture de documents de synthèse relatifs à la rénovation énergétique des deux logements concernés. L'AGEDEN a aussi pour objectif d'accompagner la rénovation pour optimiser les travaux et le montage financier et par la suite évaluer les résultats et valoriser les rénovations. Sachant que les travaux sont en partie finançables via le biais de financements issus du l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

La commune contribuant financièrement à ce projet d'intérêt économique général à hauteur de 687 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de passer aux questions diverses :

- **Questions diverses :**

- **Chantier du Syndicat Intercommunal des Eaux :** Le chantier est en voie de finition. Le réservoir est actuellement en phase de test. Ces travaux permettent de javelliser une quantité moindre d'eau, une mise à neuf des équipements, un renforcement de la sécurité de l'alimentation et des installations, ainsi qu'une baisse des consommations d'eau.
- **Assainissement :** les projets de curage de la lagune de Saint Sébastien et du raccordement en séparatif du quartier de Fontannes sur Cordéac **sont en cours de montage.**
- **Le 5 avril 2019 :** à la Salle Pierre Arnaud, à St Sébastien, aura lieu une conférence du Professeur Collart Dutilleul. Agrégé des facultés de droit, Docteur en droit. Il a conduit une carrière d'enseignant-chercheur en droit rural, droit agroalimentaire, droit de la sécurité alimentaire, droit des contrats, droit européen et international. Professeur à l'université de Nantes, directeur de recherche à l'INRA, membre de l'institut universitaire de France, bénéficiaire d'un financement du conseil européen de la recherche « Programme Lascaux », il est membre de différents conseils, notamment le conseil national de l'alimentation et de sociétés savantes françaises, européennes et internationales, l'association française de droit rural, l'association européenne pour le droit de l'alimentation, l'union mondiale des agraristes. Il interviendra dans le cadre des réseaux « Un plus bio » et des « Cantines rebelles ».
- **Ce samedi à 18h ont lieu les vœux des Maires à la salle Pierre Arnaud à St Sébastien.**

La séance du Conseil a été levée à 21h30.